

Enseignement supérieur – Précarité étudiante

L'ARES et les CPAS s'associent pour mieux former les assistants sociaux aux problématiques étudiantes

L'ARES organise avec les fédérations des CPAS de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale quatre séances de formation « Tout savoir sur le décret "Paysage" » à l'attention des assistants sociaux exerçant dans les CPAS. Objectif : mieux appréhender le parcours de l'étudiant dans l'enseignement supérieur et favoriser un meilleur accompagnement des étudiants bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale.

À l'initiative de sa Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (COVEDAS), l'ARES prend part ce 17 octobre à la première d'une série de **quatre formations à destination des assistants sociaux exerçant dans les CPAS** organisées en collaboration avec la Fédération des CPAS de Wallonie et la Fédération des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale sous l'intitulé « L'accompagnement des étudiants. Oui, mais est-ce qu'il a réussi à la fin ? ».

La mise en place de ces formations part du constat que **les étudiants sont de plus en plus nombreux à faire appel à l'aide sociale des CPAS** pour les aider à faire face pendant leurs études. En Wallonie, par exemple, leur nombre a en effet été multiplié par quatre entre 2002 et 2016 selon des chiffres livrés par Philippe Defeyt, ancien vice-président de la Fédération des CPAS de Wallonie, dans une note publiée en février 2017 par l'Institut pour un développement durable.

L'accompagnement de ces bénéficiaires répond à une série de règles, qui consistent notamment à **s'assurer de leur réussite et de leur finançabilité par la Fédération Wallonie-Bruxelles**, des notions que la **nouvelle mécanique d'accumulation de crédits** appliquée depuis la rentrée 2014-2015 a rendues parfois plus complexes à appréhender compte tenu de la « disparition » de celle d'année d'études.

« Face à cette situation, il était important de **s'assurer que les assistants sociaux soient davantage outillés pour bien comprendre l'organisation de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Avec les deux fédérations, la Commission vie étudiante de l'ARES a donc mis en place, dans plusieurs villes, des séances de formation à destination des personnels des CPAS », explique Julien Nicaise, administrateur de l'ARES.

Ces formations, qui se tiendront successivement à Namur, Mons, Seraing et Bruxelles, ont pour but de **sensibiliser les travailleurs sociaux aux questions liées à notre enseignement supérieur**. Outre une session consacrée au droit à l'intégration sociale des étudiants menée par le Service public fédéral de programmation Intégration sociale, lutte contre la pauvreté et politique des Grandes Villes (SPP-IS), un volet « **Tout savoir sur le décret "Paysage"** », animé par l'ARES, doit leur permettre de **mieux comprendre la situation des étudiants** et d'ainsi leur venir en aide plus efficacement en leur assurant un **suivi plus personnalisé**.

Les quatre séances aborderont la philosophie générale du décret ainsi que plusieurs points plus spécifiques comme les **conditions d'accès** à l'enseignement supérieur, la **finançabilité** de l'étudiant, les critères déterminant les montants des **droits d'inscription** et la chronologie des **procédures d'inscription**. Une attention particulière sera portée à l'explication des **critères de réussite**.

La **COVEDAS** est une commission permanente de l'ARES qui réunit des responsables des services sociaux et des représentants des étudiants et du personnel des établissements d'enseignement supérieur. Elle permet aux établissements d'enseignement supérieur d'échanger conseils, bonnes pratiques et retours d'expérience en matière d'aide sociale afin qu'ils puissent répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques des étudiants de condition modeste ou en situation de précarité.

CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 473 832 517 / romain.poriaux@ares-ac.be
Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE